

- : - : - : - : - : - :
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- : - : - : - : - : - :

Chargeant Madame Sakinatou Abdou
ALFA OROU SIDI, Ministre Délégué
Chargé de la Micro-Finance et de la
Promotion des Petites et Moyennes
Entreprises, de l'intérim de Monsieur Albert
S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du
Budget

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU : Le Décret N° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2006-414 du 17 août qui l'a modifié ;
- VU : Le Décret N°2006-600 du 02 novembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 02 novembre 2006 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Pendant l'absence de Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Madame Sakinatou A. ALFA OROU SIDI, Ministre Délégué Chargé de la Micro Finance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, pour compter du jeudi 9 novembre 2006 jusqu'à son retour ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 15 novembre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
Absent, le Ministre de la Défense Nationale



Issifou KOGUI N'DOURO